

2. Nous devrions trouver une source d'inspiration dans l'évolution encourageante de la scène politique internationale, y compris le succès que nous avons remporté l'an dernier en terminant nos travaux sur le point de l'ordre du jour relatif aux mesures de renforcement de la confiance. Nous devrions nous efforcer de terminer l'examen d'autres points de l'ordre du jour et, par la même, renforcer la confiance par la formation d'un consensus et faire une place, dans notre ordre du jour, à d'autres questions importantes.

3. Nous devons poursuivre nos travaux en appliquant la règle du consensus, un consensus défini comme une coopération positive, la compréhension de positions raisonnables -- et non pas comme l'imposition déraisonnable d'opinions de la part d'une partie face à toutes les autres.

4. Nous devrions constituer rapidement nos groupes de travail et d'autres mécanismes nécessaire de façon à ce que le début de nos travaux soit le moins possible retardé par des obstacles administratifs.

Ma délégation souhaite présenter ses vues sur un ordre du jour qui, de l'avis du Canada, est de nature, de par le nombre de questions qu'il comprend, à mettre à rude épreuve, mais non à dépasser, nos capacités intellectuelles et physiques. Nous attendons avec intérêt les vues que les autres délégations exprimeront avec franchise et dans un esprit de coopération en séance plénière et dans d'autres instances. Nous nous proposons en outre d'oeuvrer de concert avec elles à l'obtention de résultats utiles et pertinents, y compris la fin de l'examen d'une ou de plus d'une question.

Nous sommes réconfortés par les progrès accomplis l'an dernier sur la question du rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement. Le document présenté par le Président du groupe de travail, ainsi que les documents soumis par d'autres délégations, nous fournissent un point de départ très utile pour la présente session. Il apparaît de plus en plus à l'évidence que cette question est d'une grande importance pour le fonctionnement des Nations Unies et il peut très bien se faire que les résultats des travaux du groupe de travail soient examinés par la troisième session extraordinaire sur le désarmement. Le Canada attache une importance particulière au rôle que peut jouer l'Organisation sur le plan de la promotion de mesures significatives de contrôle des armements. Nous estimons qu'il est possible de renforcer ce rôle par la mise en oeuvre de mesures réalistes dont le besoin se fait grandement sentir. Ces réformes devraient permettre non seulement une plus grande efficacité, mais également la réalisation d'économies.